BUREAU DU CLIS

REUNION DU 20 novembre 2006 - COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, Vice-Président,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Alain THIZON, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés:

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Louis FERNANDEZ, CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement,
- M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA 52,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Pierre FORBES, ANDRA.
- 1) Approbation du compte-rendu du bureau du 11 septembre 2006.

Les membres présents n'émettent aucune observation, mais en l'absence de quorum, le compte-rendu sera soumis à approbation à l'occasion du prochain bureau

- 2) Point sur l'avancement des travaux du laboratoire.
- M. FORBES étant absent et n'ayant pas désigné de représentant, le point sera fait lors du prochain bureau. M. le Préfet tient à condamner ce comportement et demandera des explications à l'ANDRA.

3) Projet de décret sur la composition du CLIS.

M. le Préfet indique que le ministère de l'industrie lui a transmis les projets de décret relatif à la composition du CLIS et d'arrêté déterminant les communes membres. Ces projets ont été soumis aux Présidents des Conseils Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne pour observations.

Le projet d'arrêté prend en compte 13 nouvelles communes meusiennes : il s'agit des communes dont le territoire se trouve en tout ou partie dans la zone de transposition définie par l'ANDRA et qui n'étaient pas membres du CLIS jusqu'à présent. De plus, les communes associées ne sont plus concernées.

Le projet de décret comporte les différents collèges, et selon la nature des organismes, un nombre de représentants compris dans une certaine fourchette: 2 à 6 représentants d'associations (au lieu de 5 à 8 actuellement), 2 à 4 représentants des syndicats agricoles (au lieu de 3 à 6), 2 à 5 représentants d'organisations professionnelles (non représentées actuellement), 2 à 5 représentants d'organisations syndicales de salariés (au lieu de 4 à 8), 1 à 2 représentants de professions médicales (non représentées actuellement), 2 à 4 personnalités qualifiées, dont l'exploitant du laboratoire, ainsi que le titulaire de l'autorisation prévue à l'article L 542-10-1 du code de l'environnement (centre de stockage). La désignation nominative se fera par arrêté préfectoral.

M. FLEURY constate que les catégories dont les représentants sont susceptibles de ne pas être favorables au projet de stockage seront systématiquement moins bien représentées dans le futur CLIS (associations, syndicats), et fait part de sa crainte que le collège constitué de représentants des professions médicales ne soit l'unique réponse à la demande d'état de référence sanitaire.

M. le Préfet rappelle qu'il ne s'agit que d'un projet, sur lequel il a déjà transmis au ministère des observations, afin d'une part que le nombre de membres associatifs ne soit pas réduit, et d'autre part que l'exploitant du laboratoire ne soit pas comptabilisé avec les personnalités qualifiées. Toutes les autres observations qui pourront être faites seront transmises de la même façon.

4) Lettre du CLIS n° 4.

Le projet transmis aux membres fera l'objet de différentes corrections de forme.

A la demande de M. FLEURY, il sera évoqué l'ensemble des propositions faites par le groupe de travail du CLIS avant l'adoption de la loi, retenues ou non (par exemple sur le nombre de parlementaires et de conseillers généraux au sein du CLIS).

Le questionnaire inséré dans la Lettre sera également modifié, afin de demander aux répondants de classer les missions du CLIS par ordre de priorité. M. FERNBACH propose que le questionnaire soit également mis en ligne sur le site internet du CLIS.

5) Questions diverses.

- Visite à Cadarache : Mlle COLON rend compte de la journée du 13 novembre, consacrée à la visite des installations du CEA (Cedra, Cascad, présentation du projet ITER, et Tore-Supra) et à la rencontre avec des membres de la CLI de Cadarache. Un compte-rendu sera diffusé prochainement.
- Comité scientifique de l'ANCLI : M. JAQUET fait part de la demande du Comité auprès de l'ANDRA afin d'obtenir des précisions sur différents points et de la réponse apportée par l'ANDRA (document diffusé en séance).
- M. FERNBACH s'interroge sur la possibilité d'inviter les présidents des Conseils Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne à l'occasion du prochain bureau, afin de discuter de l'avenir du CLIS. M. le Préfet estime que cela serait sans doute prématuré, et qu'il est préférable d'attendre la parution du décret.

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion de bureau aura lieu le jeudi 14 décembre à 18h00, à la salle des Fêtes de Poissons. Elle sera suivie d'un buffet auquel seront conviés l'ensemble des membres du CLIS.